



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 72659

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la politique menée par le Gouvernement envers les établissements agricoles privés sous contrat. En effet, les dispositions législatives et réglementaires issues de la loi dite Rocard du 31 décembre 1984 ne sont pas appliquées pleinement et les crédits inscrits à la loi de finances 2002 ne permettront pas de mettre fin à cette situation qui conduit à alourdir les charges demandées aux familles et aux étudiants et pénalise très lourdement les associations et organismes responsables des établissements sous contrat. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend revoir sa position vis-à-vis de l'enseignement agricole privé.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72659

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 639